

Comment devenir Instructeur de voile croisière de Voile Canada ?

Brevet de voile de Voile Canada (au moins Croisière élémentaire) ou équivalent

Participer à une clinique d'instructeur

Compléter les conditions préalables à la certification

Carte d'embarcation de conducteur de plaisance (CCEP)

Certificat de premiers soins et RCR

VHF CRO(M) avec ASN

Formation Sécurité dans le sport

Vérification d'antécédents judiciaires

Voir tableau page suivante pour plus de détails

Inscrivez-vous à la clinique d'instructeur appropriée offerte par votre association provinciale de voile (APV) :

Instructeur Initiation à la voile sur quillard

Instructeur Croisière élémentaire (inclut instructeur CCEP et VHF optionnel)

Instructeur Croisière intermédiaire

Instructeur Croisière avancée

Instructeur Croisière hauturière

Instructeur Course sur quillard

Instructeur Spi sur quillard

Instructeur Catamaran de croisière

Si vous **réussissez** votre brevet d'instructeur et que vous vous inscrivez auprès de Voile Canada, vous deviendrez **instructeur de croisière certifié** et serez en mesure de former et de certifier des marins au niveau approprié.

Restez en règle

Renouvelez régulièrement votre certification en effectuant des activités approuvées de renouvellement de certification ou en participant à une clinique d'instructeur

Inscrivez-vous auprès de Voile Canada (les instructeurs de croisière certifiés et en règle doivent s'inscrire auprès de Voile Canada chaque année afin de pouvoir octroyer des brevets de croisière, avoir accès aux ressources et être couverts par l'assurance responsabilité civile des entraîneurs et instructeurs de Voile Canada)

LA VOILE POUR LA VICTOIRE  LA VOILE POUR LA VIE



Instructeurs croisière

CONDITIONS PRÉALABLES

Conditions préalables	Types Acceptés / Niveaux requis	Période de validité
Niveaux de croisière Voile Canada requis	<p>Instructeur Initiation à la voile sur quillard : Croisière élémentaire</p> <p>Instructeur Croisière élémentaire : Croisière élémentaire, Navigation côtière ou Navigation côtière élémentaire, Croisière intermédiaire (examen théorique seulement)</p> <p>Instructeur Course sur quillard : Instructeur Croisière élémentaire</p> <p>Instructeur Croisière intermédiaire : Instructeur Croisière élémentaire, Croisière intermédiaire, Croisière avancée, Navigation côtière intermédiaire</p> <p>Instructeur Spi sur quillard : Instructeur Croisière élémentaire</p> <p>Instructeur Catamaran de croisière : Instructeur Croisière élémentaire, Attestation catamaran de croisière</p> <p>Instructeur Croisière avancée : Instructeur Croisière intermédiaire</p> <p>Instructeur Croisière hauturière : Instructeur Croisière avancée, Navigation astronomique, Navigation avancée, Croisière hauturière</p> <p>Remarque : Dans des cas particuliers, un candidat peut être admis à une clinique d'instructeur avant de remplir ces conditions préalables. Contactez votre APV pour plus d'informations.</p>	<p>3 ans au 31 décembre de l'année d'expiration (certification initiale),</p> <p>et</p> <p>5 ans au 31 décembre de l'année d'expiration (certifications subséquentes)</p>
Premiers Soins	Ambulance Saint-Jean, Croix Rouge ou organisation semblable reconnue nationalement	2 ou 3 ans – selon l'organisation qui certifie
RCR	Niveau A ou plus élevé, reconnu nationalement	Conformément à la certification de premiers soins
VHF CRO (Maritime)/ASN	Requis pour tous les niveaux de Croisière et Bateau à moteur	s.o.
Carte de conducteur d'embarcation de plaisance (CCEP)	Tout programme reconnu par Transports Canada	s.o.
Vérification d'antécédents judiciaires	Vérification des antécédents judiciaires obtenue auprès de Sterling Talent Solutions , du commissariat de police local ou d'un autre fournisseur reconnu au niveau national.	5 ans
Formation Sécurité dans le sport	Association canadienne des entraîneurs – Module Sécurité dans le sport Respect et sport – Formation d'animateur (lien direct à partir du profil de Voile Canada) Respecte le Code de conduite universel pour prévenir et contrer la malveillance dans le sport (CCUMS)	5 ans

Terminologie

CERTIFIÉ – Un instructeur qui a réussi une clinique de développement et une évaluation pour certains cours. Un instructeur certifié est en mesure de former et de certifier les stagiaires pour ces cours. Admissible au renouvellement de la certification à la fin de la période de certification de 3 ans.

CLINIQUE D'INSTRUCTEUR – Un cours où les instructeurs sont formés et évalués dans le contexte souhaité. Organisées par les associations provinciales de voile (APV), les cliniques comprennent des séances théoriques en classe et des séances pratiques sur l'eau.

EN RÈGLE – Un instructeur certifié qui est inscrit auprès de Voile Canada pour l'année en cours et dont les conditions préalables sont à jour.

INSCRIPTION AUPRÈS DE VOILE CANADA – Tous les instructeurs de croisière doivent s'inscrire auprès de Voile Canada chaque année afin de pouvoir octroyer des brevets de Voile Canada et obtenir leur assurance responsabilité personnelle. L'inscription peut être faite en ligne sur le site de Voile Canada.

INSTRUCTEUR D'INITIATION À LA VOILE SUR QUILLARD – Peut enseigner et donner les certifications Introduction aux manœuvres, Initiation à la voile sur quillard.

INSTRUCTEUR DE CROISIÈRE ÉLÉMENTAIRE – Peut enseigner et octroyer les brevets Introduction aux manœuvres, Initiation à la voile sur quillard, Croisière élémentaire.

INSTRUCTEUR DE COURSE SUR QUILLARD – Peut enseigner et octroyer les brevets Introduction à la course sur quillard, Course élémentaire sur quillard, ainsi que les autres brevets de croisière pour lesquels il est certifié. Le formulaire de demande pour devenir Instructeur de course sur quillard est disponible dans le *Manuel de pratiques et procédures* d'Apprentissage de la croisière / du bateau à moteur.

INSTRUCTEUR SPI SUR QUILLARD – Peut être suivi par toute personne détenant la certification d'Instructeur de croisière élémentaire. Les candidats ayant réussi cette clinique seront autorisés à donner une formation sur l'utilisation d'un ou de plusieurs types de voiles non endraillées.

INSTRUCTEUR DE CATAMARAN DE CROISIÈRE - Peut enseigner et octroyer l'attestation Catamaran et enseigner les compétences sur l'eau (à partir d'Initiation à la voile sur quillard) sur un multicoque.

INSTRUCTEUR DE CROISIÈRE INTERMÉDIAIRE – Peut enseigner et octroyer les brevets Introduction aux manœuvres, Initiation à la voile sur quillard, Croisière élémentaire et Croisière intermédiaire.

INSTRUCTEUR DE CROISIÈRE AVANCÉE – Peut enseigner et octroyer les brevets Introduction aux manœuvres, Initiation à la voile sur quillard, Croisière élémentaire, Croisière intermédiaire et Croisière avancée.

INSTRUCTEUR DE CROISIÈRE HAUTURIÈRE – Peut enseigner et octroyer les brevets Introduction aux manœuvres, Initiation à la voile sur quillard, Croisière élémentaire, Croisière intermédiaire, Croisière avancée et Croisière hauturière.

LA VOILE POUR LA VICTOIRE  *LA VOILE POUR LA VIE*

